



DÉPARTEMENT DES YVELINES  
ARRONDISSEMENT DE VERSAILLES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## VÉLIZY-VILLACOUBLAY

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur  
078-217806405-20260327-1185191-DE  
Reçu en préfecture le 14/04/2026  
Publié le : 14/04/2026

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 27 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept mars à vingt heures, les membres du Conseil municipal de la Commune de Vélizy-Villacoublay, dûment convoqués individuellement et par écrit le vingt-et-un mars, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Pascal Thévenot, Maire.

**Nombre de conseillers en exercice : 35**

**Quorum : 18**

**Présents : 33**

M. Pascal Thévenot, Mme Magali Lamir, M. Damien Metzlé, Mme Elodie Simoes, M. Frédéric Hucheloup, Mme Johanne Ledanseur, M. François Brunet, Mme Michèle Ménez, M. Bruno Drevon, Mme Nathalie Brar-Chauveau, M. Pierre Testu, Mme Pauline Cussac, Mme Josette Marchais, M. Jean-Pierre Conrié, M. Michel Bucheton, M. Philippe Ferret, Mme Muriel Garat, M. Denis Corman, M. Arnaud Bertrand, Mme Chrystelle Coffin, Mme Solange Pétre-Racca, M. Olivier Poneau, M. Marouen Touibi, Mme Christine de Barros, M. Zsolt Mathé, Mme Maeva Taupenas, M. Emmanuel Augy, M. Eric Tardif, M. Jamel Dekali, Mme Sarah Hamdi, M. Stéphane Brousse, Mme Sabine Gairin-Calvo, M. Pierre Fernandes da Costa.

**Ont donné procuration : 2**

Mme Valérie Péresse à M. Pascal Thévenot, Mme Adeline Nonis à M. Emmanuel Augy.

**Absents non représentés : 0**

**Secrétaire de séance : Mme Johanne Ledanseur.**

---

#### Délibération n° DEL-26-03-27-34

**Objet :** Désignation des représentants du Conseil municipal pour siéger à la Commission des permis de construire

Pour toute correspondance :

M. le Maire • Mairie • 2 place de l'Hôtel de Ville • BP 50 051 • 78 146 Vélizy-Villacoublay Cedex

Tél. : 01 34 58 50 00 • Fax: 01 34 50 40 92 • relationcitoyens@velizy-villacoublay.fr

www.velizy-villacoublay.fr

*Délibération n° DEL-26-03-27-34*

*Objet : Désignation des représentants du Conseil municipal pour siéger à la Commission des permis de construire*

---

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

SUR proposition du Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2121-21,

VU l'élection municipale en date du 15 mars 2026, laquelle a donné lieu au renouvellement du Conseil municipal,

VU sa délibération n° DEL-26-03-20-01 en date du 20 mars 2026 relative à l'élection du Maire,

VU sa délibération n° DEL-26-03-20-03 en date du 20 mars 2026 relative à l'élection des adjoints au Maire,

VU le procès-verbal de l'élection du Maire et des Adjoints au Maire en date du 20 mars 2026,

VU les candidatures déposées par M. Frédéric Hucheloup, Mme Adeline Nonis, M. Philippe Ferret, M. Damien Metzlé, Mme Johanne Ledanseur, M. Marouen Touibi, Mme Solange Pétret-Racca, M. Michel Bucheton, Mme Pauline Cussac, M. Pierre Fernandes Da Costa, M. Stéphane Brousse et M. Jamel Dekali pour les 10 postes à pourvoir pour siéger au sein du groupe de travail « Commission des permis de construire »,

CONSIDÉRANT qu'un groupe de travail dénommé « Commission des permis de construire » a été créé en 1989 pour l'examen de certains permis de construire dans l'optique d'une plus large concertation,

CONSIDÉRANT qu'il convient en conséquence de ce qui précède que le Conseil municipal de Vélizy-Villacoublay nouvellement élu procède à la désignation de ses représentants pour siéger dans le groupe de travail « Commission des permis de construire »,

CONSIDÉRANT que l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales susvisé prévoit que le Conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin,

ENTENDU l'exposé de M. Pascal Thévenot, rapporteur,

Les membres du Conseil municipal ayant préalablement décidé, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret pour ces désignations et de recourir au vote à main levée,

Objet : Désignation des représentants du Conseil municipal pour siéger à la Commission des permis de construire

ONT OBTENU, par décompte des votes à main levée :

- M. Stéphane Brousse : Pour : 4 voix ; Contre : 29 voix ; Abstentions : 2 voix.
- M. Jamel Dekali : Pour : 4 voix ; Contre : 29 voix ; Abstentions : 2 voix.
- M. Pierre Fernandes Da Costa : Pour : 31 voix ; Contre : 4 voix ; Abstentions : 0 voix.
- M. Frédéric Hucheloup : Pour : 31 voix ; Contre : 4 voix ; Abstentions : 0 voix.
- Mme Adeline Nonis : Pour : 31 voix ; Contre : 4 voix ; Abstentions : 0 voix.
- M. Philippe Ferret : Pour : 31 voix ; Contre : 4 voix ; Abstentions : 0 voix.
- M. Damien Metzlé : Pour : 31 voix ; Contre : 4 voix ; Abstentions : 0 voix.
- Mme Johanne Ledanseur : Pour : 31 voix ; Contre : 4 voix ; Abstentions : 0 voix.
- M. Marouen Touibi : Pour : 31 voix ; Contre : 4 voix ; Abstentions : 0 voix.
- Mme Solange Pétret-Racca : Pour : 31 voix ; Contre : 4 voix ; Abstentions : 0 voix.
- M. Michel Bucheton : Pour : 31 voix ; Contre : 4 voix ; Abstentions : 0 voix.
- Mme Pauline Cussac : Pour : 31 voix ; Contre : 4 voix ; Abstentions : 0 voix.

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à la majorité** (Pour : 31 voix - Contre : 4 voix, Eric Tardif, Jamel Dekali, Sarah Hamdi, Stéphane Brousse).


DÉSIGNE, pour siéger au sein du groupe de travail « Commission des permis de construire » :

- M. Frédéric Hucheloup, 4<sup>ème</sup> adjoint au Maire,
- Mme Adeline Nonis, Conseillère municipale,
- M. Philippe Ferret, Conseiller municipal,
- M. Damien Metzlé, 2<sup>ème</sup> adjoint au Maire,
- Mme Johanne Ledanseur, 5<sup>ème</sup> adjointe au Maire,
- M. Marouen Touibi, Conseiller municipal délégué,
- Mme Solange Pétret-Racca, Conseillère municipale déléguée,
- M. Michel Bucheton, Conseiller municipal,
- Mme Pauline Cussac, 11<sup>ème</sup> adjointe au Maire,
- M. Pierre Fernandes Da Costa, Conseiller municipal.


Fait et délibéré en séance le 27 mars 2026.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif et/ou d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité auprès du Tribunal administratif de Versailles ou par voie dématérialisée sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*



  
Johanne Ledanseur  
5<sup>ème</sup> Adjointe au Maire  
Secrétaire de séance



  
Pascal Thévenot  
Maire